Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260427-2026_04_52-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 27 avril 2026

Convocation du :	17 avril 2026
Date d'affichage :	17 avril 2026
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	21
Votants :	23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/04/52 (Nomenclature 5.3)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - THERIN Emmanuel - MICHEL Astrid - PREAUCHAT Gaëtan - HYMERY Sébastien - FRENETTE Philippe - PORTIER Gérard - HESRY Michel - RAOUL Laëtitia - DUPLESSY Claire - KHAMAROU Hela - DUBUS Armand - VINATIER Frédéric - ROUSSEAU Patricia - SIMON Selma - RUEN Pauline ROUVRAIS Suzon - CHATTARD-GISSEROT Thibault - AUBRY Isabelle - QUEMARD Bertrand - CARRO Nicolas.

Absents excusés :

GUILLOU-COROUGE Françoise et CADIOU Marion

Procurations : GUILLOU-COROUGE Françoise à CARRO Nicolas
CADIOU Marion à CHASTEL Olivier

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Suzon ROUVRAIS.

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Rapporteur : Olivier CHASTEL

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260427-2026_04_52-DE

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'un agent de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste des 32 noms (16 commissaires titulaires et 16 suppléants) **suivants** :

Titulaires :	Suppléants :
POISSON François	DE VOOGD Cybèle
LAIGLE Michel	THERIN Emmanuel
De BAGNEUX François	CADIOU Marion
PORTIER Nicole	HYMERY Sébastien
PAYOUX Pierrick	SIMON Selma
LE TERTRE Charles	PREAUCHAT Gaëtan
PRAT Gilles	ROUVRAIS Suzon
PIRIOU Christian	RAOUL Laetitia
RUEN Pauline	VINATIER Frédéric
GUILLOU-COROUGE Françoise	KHAMAROU Hela
HESRY Michel	ROUSSEAU Patricia
MICHEL Astrid	DUPLESSY Claire
CREZE Dominique	CARRO Nicolas
PERROTIN Gilles	QUEMARD Bertrand
CHATTARD-GISSEROT Thibault	DUBUS Armand
VINOT Catherine	FRENETTE Philippe

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Suzon ROUVRAIS